



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les Inspecteurs de Langues Vivantes
à
Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes
étrangères et régionales
s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Rectorat

Bordeaux, le 9 septembre 2019

Inspection
Pédagogique
Régionale

Objet : Lettre de rentrée langues vivantes étrangères et régionales

Réf :
Lettre 1 – 2019-2020

Chères collègues,
Chers collègues,

Affaire suivie par :
M. Ludger HERZIG
Coordonnateur
Langues vivantes

Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue à tous les professeurs titulaires, stagiaires et contractuels nouvellement nommés dans l'académie de Bordeaux.

Téléphone :
05 57 57 38 19

Nous vous souhaitons ensuite à toutes et tous une excellente année 2019-2020 et remercions très sincèrement l'ensemble des collègues de leur investissement au service des élèves.

Fax
05 57 57 39 77

L'année 2019-2020 a été marquée par la mise en place de la réforme du lycée. Nous avons apprécié l'esprit constructif qui régnait dans la quasi-totalité des groupes lors des journées de formation. Nous tenons à souligner tout particulièrement l'engagement hors du commun et le travail de très grande qualité dont les professeurs formateurs ont fait montre lors de la conception et de la mise en œuvre de ces journées et de l'ensemble des actions de formation continue.

Mél :

ludger.herzig@ac-bordeaux.fr

Nous souhaitons remercier également les professeurs tuteurs pour leur disponibilité et la qualité de l'accompagnement dont ils ont fait bénéficier leurs collègues.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le portail interlangue ainsi que l'ensemble des sites académiques de langues vivantes ont fait l'objet d'une importante rénovation. Nous vous invitons à vous connecter régulièrement sur le portail interlangue (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/langues/>) pour y retrouver l'essentiel des informations nationales et académiques.

La lettre de rentrée s'ouvre cette année sur un enjeu éducatif majeur dont toutes les disciplines devront se saisir. Elle vous propose par ailleurs des liens pour accéder directement aux documents de référence des différents dossiers. Elle sera consultable sur les sites des LVER qui seront régulièrement enrichis et mis à jour grâce à la grande disponibilité de nos webmestres dont nous saluons ici le travail remarquable.

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

L'éducation au développement durable

Face aux changements climatiques dont nous percevons déjà les effets, à la diminution effective de notre biodiversité, et plus largement aux modifications globales de notre environnement, l'Education au développement durable est plus que jamais fondamentale dans le parcours de formation de nos élèves comme en témoigne la nouvelle circulaire *Transition écologique* publiée au BO n°31 du 29 août 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377).

Cette éducation peut être abordée par l'ensemble des disciplines du fait de la diversité des thématiques qu'elle permet de traiter et de la pluralité des projets pédagogiques qui y sont liés. Elle permet aux élèves de développer les connaissances et compétences favorisant leur compréhension de ces changements dans toute leur complexité et d'engager une réflexion globale sur les choix à faire et sur l'adoption de comportements responsables.

Les nombreux projets en lien avec les ODD (Objectifs du Développement Durable, établis par l'ONU en septembre 2015 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD>) menés par les équipes éducatives au sein des établissements et avec nos partenaires, rendent concret le nécessaire engagement dans les défis actuels, auxquels les jeunes sont particulièrement sensibles. **Le label E3D** (Etablissement en Démarche de Développement Durable), déjà attribué à 88 établissements des 1^{er} et 2nd degrés dans notre académie, valorise les actions conduites par les élèves et les équipes. Il permet ainsi de montrer à tous (parents, partenaires, public) le travail accompli dans la formation des élèves à cette éducation et la réalité de l'engagement citoyen des jeunes.

Mme la Rectrice, pour qui l'Education au développement durable est une des priorités, a fixé l'objectif d'au moins doubler le nombre d'établissements labellisés au cours de cette année scolaire. Deux nouvelles campagnes de labellisation seront ouvertes pour l'année 2019-2020 ; un courrier dédié vous sera transmis prochainement à ce propos. N'hésitez pas à faire connaître et reconnaître vos projets par cette labellisation.

- Lien vers le rapport Ecobiose Nouvelle Aquitaine (première partie): <https://www.ecobiose.fr/documents/>
- Résumé du GIEC pour les enseignants sur le réchauffement climatique +1,5° (OCE) : https://www.oce.global/sites/default/files/2019-04/1.5degree_FR_final_LR_2.pdf?fbclid=IwAR2B_Hr1BxbXgFQjHXfW-PLAt5GsqxNN9m3WAMjNj77Q0lz2lu6w0on9U
- Rapport Acclimaterra Nouvelle Aquitaine : <http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/> .

TABLE DES MATIERES

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR)	4
ANNEE SCOLAIRE 2019-2020	4
COLLEGE	4
L'enseignement facultatif « Langues et Cultures Européennes »	4
Les évaluations des élèves et le positionnement en de fin de cycle	4
Epreuve orale du DNB : choix de soutenir une partie en LVER	5
Plan langues vivantes	5
LYCEE	5
REFORME DU LYCEE	5
Organisation des enseignements	5
Les nouveaux programmes de langues vivantes	5
Baccalauréat général et technologique session 2021 – Modalités d'organisation des épreuves (voir modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 note de service n° 2019-110 du 23-7-2019 (NOR MENE1921892N)	5
Choix des E3C	6
Evaluation des E3C	6
Sections binationales, sections internationales, sections européennes ou sections de langue orientale (SELO), Enseignement d'une ou de plusieurs disciplines non linguistiques en LVER hors SELO (DNL)	6
CERTIFICATIONS EN ALLEMAND, ANGLAIS ET ESPAGNOL	6
SECTIONS DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)	7
LES LANGUES VIVANTES REGIONALES	7
BASQUE	7
OCCITAN	8
FORMATION	8
ASSISTANTS ETRANGERS	8
LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES	9
JOURNEES DES LANGUES (JDL) CANOPE	9

Avant d'ouvrir la troisième campagne de rendez-vous de carrière dans le cadre des PPCR, nous saluons le soin apporté à l'élaboration des documents qui nous ont été remis lors de nos visites. Ces documents constituent une base importante pour aborder avec vous les différentes facettes de votre parcours professionnel lors de l'entretien. Nous vous suggérons de nous les faire parvenir par courriel en amont du rendez-vous.

Nous invitons les professeurs concernés par la campagne de cette année à consulter le site du ministère (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>) dédié au PPCR.

Nous insistons sur l'importance de renseigner régulièrement son parcours professionnel via I-Prof afin de faciliter la constitution, le moment venu, du document de référence pour l'entretien.

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

COLLEGE

La réforme conduite en 2015 et l'évolution impulsée en 2017 (arrêté du 16 juin 2017, B.O. du 22 juin 2017) sont désormais bien installées. Nous souhaitons revenir néanmoins sur certains points qui ont fait l'objet d'interprétations diverses, parfois erronées, localement.

L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF « LANGUES ET CULTURES EUROPEENNES »

Rendu possible par l'arrêté du 16 juin 2017 prévoyant des évolutions dans le domaine des langues vivantes au collège, il n'est ni une « Section Européenne » de collège, ni un préalable à l'intégration d'une SELO ou au choix de l'enseignement de spécialité « LLCR » en lycée.

Il s'agit d'un enseignement facultatif qui répond à un objectif d'ouverture culturelle et linguistique, et qui doit pouvoir être offert au plus grand nombre, sans logique de sélection, et en évitant de mettre en concurrence les langues entre elles.

LES EVALUATIONS DES ELEVES ET LE POSITIONNEMENT EN DE FIN DE CYCLE

Les évaluations des élèves et le positionnement subséquent en fin de cycle doivent être conduits avec une extrême rigueur. Il en va de la fiabilité des positionnements, de la crédibilité des équipes et de la sincérité due à la question de l'évaluation des élèves. Ainsi, nous rappelons avec insistance l'importance d'adosser obligatoirement toutes les évaluations des cinq compétences langagières aux niveaux du CECRL. C'est cet adossement uniquement qui déterminera si l'élève doit être positionné sur un niveau du socle commun insuffisant/ fragile/ satisfaisant/ très bonne maîtrise dans chacune des deux langues.

Il ne pourra être question de positionner les élèves directement et uniquement à partir d'une note moyenne chiffrée, d'un pictogramme, ou d'une pastille de couleur. Tout positionnement sur l'échelle de valeur du socle commun de connaissances de compétences et de cultures (SCCCC) doit être justifiable au regard d'un niveau de maîtrise du CECRL (A1, A2, B1, B2) dûment identifié par une situation d'évaluation permettant à l'élève de témoigner de son niveau de maîtrise dans la compétence langagière ciblée.

Il en va différemment des évaluations plus ponctuelles de connaissances (type *flash test* / évaluations courtes et régulières de connaissances grammaticales, linguistiques ou culturelles / restitution de la trace écrite ou orale / etc.) qui ne relèvent pas à proprement parler d'une évaluation d'une des cinq compétences langagières. Celles-ci pourront être codées différemment. Elles permettront des prises d'informations précieuses et nécessaires aux enseignants afin de réguler la progression, de renforcer un apprentissage, d'identifier les élèves pour lesquels il y a besoin d'explicitier certains points, de créer des groupes de travail hétérogènes, etc. Mais en aucun cas ces évaluations des ressources de la langue ne sauraient directement renseigner le professeur sur le niveau de maîtrise au regard du CECRL.

Nous rappelons ici la procédure de positionnement des élèves en fin de cycle 4 :

Le positionnement de fin de cycle 4 prend en compte les évaluations des compétences langagières réalisées au cours du cycle dans les deux langues vivantes étudiées. Ce positionnement s'effectue en deux étapes incompressibles qui sont décrites de manière précises dans le document suivant : [Ressources pour l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun : Comment déterminer les niveaux de maîtrise du socle commun pour les langues vivantes ?](#)

Etape 1 : On évalue le niveau de maîtrise de l'élève dans chacune des deux langues étudiées au cours du cycle dans les cinq compétences langagières du CECRL. Le niveau 3, « maîtrise satisfaisante », correspond aux attendus de fin de cycle des programmes en référence au CECRL.

Etape 2 : On positionne l'élève dans la composante 1.2 du domaine 1 par la prise en compte à parts égales des deux langues étudiées au cours du cycle. Le tableau figurant en page 3 du document supra permet de croiser les

niveaux de maîtrise obtenus dans chacune des deux langues (cf. étape 1) afin de dégager un positionnement global qui tienne compte des deux langues étudiées.

Nous vous invitons à consulter les ressources suivantes :

▪ Fiches de synthèse présentant des scénarios d'évaluations inter langues possibles (contribution aux domaines du socle, repères de progressivité, exemples de supports possibles pour l'entraînement et l'évaluation) :

<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html#lien1>.

▪ « L'évaluation en langues vivantes : la contribution des langues au SCCCC » précisant la place des langues vivantes dans le SCCCC, les différents temps de l'évaluation et les principes à retenir pour la réaliser : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/87/4/EV16_C4_LV_evaluation_LV_principes_747874.pdf.

EPREUVE ORALE DU DNB : CHOIX DE SOUTENIR UNE PARTIE EN LVER

Nous vous rappelons que les élèves peuvent soutenir une partie de l'oral du DNB en langue vivante étrangère ou régionale (cf. note de service du 22/12/2017, http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122780).

Nous vous invitons à bien vouloir vous référer aux éléments développés dans la lettre de rentrée 2018.

PLAN LANGUES VIVANTES

A la suite des propositions formulées dans le rapport « [Pour une meilleure maîtrise des langues étrangères, Oser dire le nouveau monde](#) » présenté au ministre le 12 septembre 2018, un plan national d'actions a été défini. Nous reviendrons ultérieurement sur la mise en œuvre des différents axes de ce plan. Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur l'axe 2 « Favoriser une régularité de l'exposition des langues ». L'une des mesures préconisées est d'augmenter le nombre de séances hebdomadaires en limitant leur durée à 45 minutes. L'arrivée tardive de l'appel à projets envoyé début juillet a empêché les équipes pédagogiques de se saisir du sujet et de mener la réflexion collective indispensable au sein des collèges. Aussi, nous vous invitons à proposer que la mise en œuvre éventuelle d'une telle organisation soit discutée dans le cadre d'une réunion du conseil pédagogique de votre collège.

LYCEE

En cette année de mise en œuvre de la réforme du baccalauréat, nous rappelons que les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes s'appliquent aux classes de seconde et de première de l'enseignement général et technologique ([B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)) dès cette rentrée scolaire.

Le programme d'enseignement des langues vivantes de 2010 (B.O. spécial n° 4 du 29 avril 2010) reste cependant toujours en vigueur dans les classes de terminale générale et technologique, et ce pour la dernière année.

Les nouveaux programmes demeurent adossés au CECRL, et proposent diverses situations de communication. Le préambule rappelle que la démarche pédagogique vise à mettre l'élève en activité dans des situations de communication propices aux échanges et au développement des compétences dans toutes les activités langagières. On gardera à l'esprit que le lycée doit permettre à l'élève de développer ses compétences linguistiques, culturelles et de communication afin de le préparer à l'enseignement supérieur et à un usage plus assuré et spontané des langues vivantes.

« A travers la pratique des langues étrangères et régionales, le lycéen consolide aussi sa maîtrise de la langue française. Il renforce également son sens critique et esthétique, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à décentrer son point de vue, à prendre du recul et à nuancer ses propos. Il affine progressivement son usage raisonné des médias et gagne en autonomie dans son rapport aux apprentissages ».

REFORME DU LYCEE

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Une importante campagne de formation a été menée l'année dernière. Elle a permis aux professeurs de se saisir des enjeux de cette réforme pour notre discipline, de se familiariser avec les nouveaux programmes et de travailler à leur déclinaison. La rubrique *s'informer* du site Eduscol fournit également l'ensemble des repères indispensables à connaître. Nous vous invitons à vous y connecter régulièrement (<https://eduscol.education.fr/langues-vivantes/sinformer/textes-officiels.html>).

LES NOUVEAUX PROGRAMMES DE LANGUES VIVANTES

Vous pouvez retrouver l'ensemble des nouveaux programmes en suivant ces liens :

- Les programmes des enseignements de tronc commun [de 2^{nde}, 1^{ère} et Tle](#)
- Les programmes de [1^{ère} de la spécialité LLCE](#)
- Les programmes de [terminale de la spécialité LLCE](#)

En 2019-2020, seuls les élèves des classes de première seront concernés par les Epreuves Communes de Contrôle Continu (E3C). Les établissements les organiseront au cours des trimestres 2 et 3 en tenant compte des éléments communiqués par la DEC.

CHOIX DES E3C

Les professeurs choisiront obligatoirement parmi les sujets proposés dans la banque nationale numérique sans y apporter ni modification ni ajout. La date d'ouverture de la banque sera communiquée ultérieurement. En attendant, nous vous invitons à consulter les sujets zéro déjà publiés : (<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html>).

EVALUATION DES E3C

Les copies seront corrigées sous couvert de l'anonymat par un professeur qui n'a pas suivi l'élève pendant l'année en cours. L'évaluation des copies s'appuiera sur des grilles nationales.

Vous retrouverez les modalités de chaque épreuve en suivant les liens :

- [épreuves communes de contrôle continu LVA et LVB – tronc commun](#)
- [épreuves communes de contrôle continu suivis uniquement en classe de 1^{ère}](#)

Infographies, textes officiels et ressources institutionnelles sur les nouvelles modalités baccalauréat disponibles ici : <https://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html> et

<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>.

Une Foire aux questions actualisée est également disponible à cette adresse :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/41/6/Questions-reponses_bac_2021_1164416.pdf.

SECTIONS BINATIONALES, SECTIONS INTERNATIONALES, SECTIONS EUROPEENNES OU SECTIONS DE LANGUE ORIENTALE (SELO), ENSEIGNEMENT D'UNE OU DE PLUSIEURS DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES EN LVER HORS SELO (DNL)

Retrouvez tous les textes ici : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/46/5/baccalaureat_2021_textes_officiels_1164465.pdf.

L'arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. du 17 janvier 2019 définit les modalités d'organisation et d'évaluation des dispositifs SELO et DNL en LVER (cf. [DISPOSITIFS INTERNATIONAUX - SI, SELO et DNL - baccalauréat 2021](#)). Rappelons que la note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte pour le calcul de la moyenne du candidat au baccalauréat, suivant les modalités prévues pour les enseignements optionnels ». **En revanche, n'étant pas considéré comme enseignements optionnels (cf. annexes : grilles horaires B.O. n° 29 du 19 juillet 2018, liste des enseignements optionnels), les enseignements suivis dans le cadre de ces deux dispositifs sont cumulables avec tout enseignement optionnel (LVC, Education physique et sportive,...).**

CERTIFICATIONS EN ALLEMAND, ANGLAIS ET ESPAGNOL

Le public cible et les modalités de passation des certifications ne sont pas les mêmes dans les trois langues. Elles sont proposées aux élèves volontaires des niveaux suivants :

- **Allemand** : tous les élèves des classes de troisième, de seconde des LGT et de **deuxième année** des LP

Les nouveaux établissements souhaitant proposer la certification en allemand à leurs élèves sont priés de prendre l'attache de M. Ludger HERZIG, IA-IPR d'allemand (Ludger.Herzig@ac-bordeaux.fr) **avant le 30 septembre 2019**.

- **Anglais** : élèves de classe de terminale des sections européennes d'anglais des LGT et des LP ; les examinateurs ne sont pas les enseignants de l'élève pour l'année en cours. Il est conseillé de familiariser les élèves aux épreuves ; on pourra utilement se référer à l'ouvrage *L'officiel du test Cambridge English Certificate*, chez Hachette Education (mai 2019).
- **Espagnol** : élèves de classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques et des sections européennes d'espagnol de **deuxième année** des lycées professionnels.

Nous vous rappelons que la certification est l'un des piliers des classes SELO définies dans la charte académique de ces sections. Pour le bon déroulement des épreuves, il est indispensable que deux enseignants au moins au sein des équipes d'anglais et d'espagnol et le(s) professeur(s) d'allemand soient habilités à faire passer cet examen et aient pour cela suivi le séminaire académique de formation organisé tous les ans pour chacune des langues concernées. Merci de vous signaler aux corps d'inspection et à votre chef d'établissement pour être inscrit à la formation.

SECTIONS DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

Les référentiels des différentes sections de technicien supérieur sont consultables à l'adresse : <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>. Le respect de ces textes s'impose à tous les examinateurs et aux professeurs des différentes spécialités. Les recommandations des IA-IPR peuvent être consultées sur les sites des langues vivantes.

Nous vous rappelons que les supports des épreuves orales des sessions antérieures ne doivent en aucun cas être utilisés en entraînement puisque ces bases de supports ne sont pas renouvelées en totalité.

Un point de vigilance est à observer concernant certaines spécialités (industriels ET tertiaires) qui comprennent une épreuve de communication professionnelle ou une épreuve de synthèse en **français et langue étrangère** en plus de l'épreuve des langues vivantes (ou de l'anglais).

Par ailleurs, pour certaines spécialités de BTS industriel, l'épreuve d'expression orale peut être associée à l'épreuve en français en lien avec le stage et exige du candidat de proposer des documents authentiques en langue étrangère ; il n'est pas précisé dans les référentiels que le professeur doit valider les documents. C'est de la responsabilité du candidat de les annexer à son rapport à la date fixée. En revanche, **il est indispensable de former les étudiants à la recherche documentaire et de les guider dans la recherche et le choix des documents.**

Nous attirons votre attention sur le fait que la première session d'évaluation en BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (NDRC), Support à l'Action Managériale (SAM) et Gestion de la PME (GPME) aura lieu en 2020. Les référentiels se trouvent à l'adresse citée supra.

En ce qui concerne l'épreuve de langue en BTS Tourisme, parmi les supports figurera un document audio ou audio-visuel.

Tout en satisfaisant les besoins spécifiques à l'utilisation de la langue vivante dans l'exercice du métier, l'enseignant en Section de Technicien Supérieur doit développer une **pédagogie qui tienne compte de la diversité des publics** et qui sache valoriser les compétences des bacheliers professionnels. Les bacheliers professionnels qui ont obtenu une mention "bien" ou "très bien" **sont admis de droit** en section de technicien supérieur.

Dans de nombreuses sections, les enseignants de langues assurent également le suivi des stages, en particulier à l'étranger, et permettent ainsi aux étudiants d'enrichir leur parcours d'une expérience de mobilité internationale. Vous pouvez formaliser les compétences acquises par vos étudiants grâce aux dispositifs EUROPASS et EUROPRO: <http://www.agence-erasmus.fr/page/europass> et <https://europass.cedefop.europa.eu/fr>.

LES LANGUES VIVANTES REGIONALES

BASQUE

- Depuis 4 ans, les élèves de 3^e bilingue sont soumis à une évaluation de niveau B2 de leurs compétences langagières en basque. Cette année 608 élèves ont participé pour des résultats de 83.2 % de réussite, en retrait de 4.8 % par rapport à l'année dernière.
- Un nouvel établissement offre un enseignement optionnel du basque à la rentrée 2019 ; il s'agit du collège du pays de Bidache.
- L'extension des DNL en basque se poursuit avec à cette rentrée quatre nouveaux enseignants ayant suivi une formation linguistique intensive qui viennent renforcer le dispositif :
 - Mathématiques au collège Irandatz d'Hendaye (renforcement de l'existant)
 - Mathématiques aux collèges Aturri de St Pierre d'Irube (renforcement de l'existant) et au collège A. Camus de Bayonne (ouverture)
 - Mathématiques au lycée Louis de Foix de Bayonne (ouverture)
 - EPS au collège Argia de Mauléon (ouverture)
- Un cinquième enseignant validé précédemment occupera le poste fléché d'EPS du collège Chantaco de St Jean de Luz.

Rappel : ces mesures ont comme objectif d'arriver à terme à un enseignement bilingue basque/français à parité horaire dans tous les établissements publics où il est dispensé.

- La formation intensive à la langue basque est reconduite cette année avec quatre enseignants du secondaire (1 mathématiques, 2 physique, 1 SVT). Cinq étudiants en L2 vont bénéficier d'un contrat AED en préprofessionnalisation dans autant de collèges publics. Ils ont un horaire de 8 heures/semaine, ce qui leur permet de poursuivre leurs études en master MEEF. L'objectif est de les aider à réussir le concours de recrutement. Par ailleurs, cette année trois nouveaux collègues ont été recrutés (2 certifiés, 1 agrégé).

- A cette rentrée, un enseignement de spécialité LLCER basque a été ouvert dans quatre lycées (2 publics / 2 privés).
- Une journée de formation sera mise au PAF pour les enseignants publics/privés de lycée ; il s'agira de travailler le travail interdisciplinaire en lycée (basque/espagnol), en seconde et au cycle terminal. L'objectif est de créer des séquences pédagogiques autour de thèmes communs. Cette formation sera à public désigné (un enseignant de chaque langue par lycée).

OCCITAN

Pour l'occitan - langue d'oc, la mise en œuvre de la convention rectorat collectivités territoriales suit son chemin de manière efficace. Le processus de concertation s'est organisé avec les cinq réunions départementales, un comité de pilotage académique suivi du conseil académique des langues régionales deux fois dans l'année. Ces instances permettent de faire remonter vos remarques.

Une fois encore, on ne peut qu'insister sur la question des ressources humaines, le manque de maîtres en occitan dans le premier degré et le besoin d'expliquer à vos élèves la richesse du travail de professeur des écoles. Je vous rappelle que M. le Recteur a mis l'année dernière dix-huit postes au concours et que nous avons pu en pourvoir quatre.

L'enseignement en collège continue sa progression avec, notamment, la mise en place des enseignements de DNL dans le prolongement des enseignements bilingues du premier degré.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme du lycée, la création de trois enseignements de spécialité de LVR occitan a été proposée par M. le Recteur. Une a pu être effective au lycée de La Réole. Je vous rappelle toute la place accordée par la réforme à l'oral, la transférabilité des compétences développées par vos élèves dans ce cadre donne toute sa valeur à votre pratique disciplinaire. Les banques de sujets des E3C pour les LVB se constituent, supervisées par l'inspection générale.

Comme vous le savez, une agrégation des langues de France a été créée il y a deux ans avec une mention occitan-langue d'oc. Un collègue de l'académie de Bordeaux y a été brillamment reçu. Vous pouvez trouver les informations sur ce concours sur le site du ministère : http://media.devenirensignant.gouv.fr/file/agreg_interne/79/0/p2020_agreg_int_ldf_1163790.pdf

L'université de Montpellier propose une formation. Vous trouverez l'information sur le site : <https://candidatures.univ-montp3.fr/ecandidat/#!accueilView>. Les cours seront mis en ligne, des visioconférences et une plate-forme de devoirs seront ouvertes pour les candidats inscrits.

FORMATION

Nous vous invitons à consulter le Plan Académique de Formation (PAF) en ligne sur le site académique ici : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia> vous y trouverez une offre variée d'actions de formation à candidature individuelle ou collective.

ATTENTION : LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES SERA LE 27 SEPTEMBRE 2019.

Interlangues

19A0041113 Langues vivantes et dyslexie

Cette action s'adresse aux enseignants n'ayant pas suivi ce stage en 2017-2018 ou 2018-2019.

ASSISTANTS ETRANGERS

L'objectif général de ce programme est de permettre aux assistants de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture. Nous accueillons cette année 239 assistants représentant 39 pays dans les écoles, collèges et lycées publics de l'Académie de Bordeaux. Leurs origines sont très diverses : Irlande, République dominicaine, Australie, Russie, Taïwan...

Ne pouvant satisfaire à toutes les demandes en nombre toujours croissant, nous avons dû une nouvelle fois faire des choix d'implantations. Nous avons privilégié les établissements dont les dossiers témoignaient d'un souci très affirmé de mise à profit pédagogique de la présence de ces locuteurs natifs mais aussi ceux qui garantissaient des conditions d'accueil favorables (aide aux démarches administratives et surtout, offre de logement à loyer accessible). Les projets inter-degrés et inter-niveaux ont également retenu notre attention. Plusieurs assistants interviennent en inter-degrés : ils contribuent ainsi à la continuité des apprentissages.

Une journée d'accueil des assistants sera organisée dans chaque département le mercredi 2 octobre (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/langues/2019/08/29/assistants-de-langues/>). Les recrutés locaux sont invités à assister aux ateliers pédagogiques de l'après-midi.

L'assistant travaille en collaboration avec le professeur, son travail consistant à transmettre sa langue et sa culture au travers d'activités différentes de celles réalisées par l'enseignant. L'intervention, dans la classe, de l'assistant avec l'enseignant doit permettre de renforcer la dimension culturelle, de développer les compétences de l'oral des élèves, notamment la production phonologique. Rappelons qu'il conviendra de prévoir à l'arrivée de

l'assistant, **une période d'observation obligatoire d'une à deux semaines** en classe dans différentes disciplines. Les assistants peuvent par ailleurs intervenir en enseignement pratique interdisciplinaire.

Rappelons également qu'**une heure peut être ajoutée à l'emploi du temps des lycéens pour travailler avec l'assistant**. Cette heure s'inscrit dans le service de l'assistant (limité à 12h/semaine).

Le rôle de l'assistant de langue étrangère doit figurer expressément dans le projet d'établissement ou dans le projet d'école qui prévoit un professeur correspondant pour chaque assistant conformément à la note de service du 14 octobre 2003.

Nous remercions les professeurs qui prennent en charge ces personnes venues de loin et qui veillent tout particulièrement à leur bonne intégration dans la communauté éducative élargie.

LA SEMAINE DES LANGUES VIVANTES

La cinquième édition de la Semaine des langues vivantes aura lieu du 04 au 07 mai 2020. La semaine des langues vivantes a pour vocation de mettre en lumière les langues et la diversité linguistique dans les écoles et les établissements.

Nous vous invitons à consulter d'ores et déjà le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid93738/premiere-edition-nationale-de-la-semaine-des-langues.html#lien3>) qui vous propose un guide académique et de nombreuses pistes pour préparer cet événement.

Nous remercions les écoles et les établissements qui nous ont informés des projets et actions. Plusieurs projets ont ainsi pu être mis en valeur par leur publication sur la page d'accueil du site de l'académie de Bordeaux.

JOURNEES DES LANGUES (JDL) CANOPE

L'inspection pédagogique s'associera, comme les années précédentes, avec le réseau CANOPE pour proposer aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés des journées thématiques en lien avec les besoins pédagogiques et didactiques des professeurs de langues vivantes et régionales.

Vous serez ultérieurement informés des dates et thématiques de ces journées selon vos départements d'exercice. <https://www.reseau-canope.fr/nous-trouver/academie/Bordeaux.html>

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre engagement au service de la réussite de tous nos élèves et vous souhaitons une excellente année scolaire.

L'inspection pédagogique régionale

Allemand : Rémy CORTELL (*Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Créteil*), Ludger HERZIG, *coordonnateur Langues Vivantes*

Anglais : Florence ESTRADE, Sue GALAND, Valérie NOUASRIA, Pierre POTTEZ (*Lycées professionnels*), Hélène ROCHARD,

Arabe : Dounia ZEBIB, *en résidence dans l'académie de Paris*

Basque : Jakes SARRAILLET

Chinois : Wenying YIN

Espagnol : Sylvie BAUDEQUIN, Linda DUPUY, Nicolas GODBERT, Elsa BANCEL (*Lycées professionnels, en résidence dans l'académie de Toulouse*)

Hébreu : Yaël DAGAN, *en résidence dans l'académie de Versailles*

Italien : Véronique CARAYON

Occitan : Pascal SARPOULET

Portugais : Olinda PIRES TAVARES, *en résidence dans l'académie de Paris*

Russe : Christina AGUIBETOV, *en résidence dans l'académie de Versailles*